

Paroisse Sainte-Marie en Gâtinais

9 place de la Concorde

89690 CHEROY

saintemarie.gatinais@paroisse89.fr

<http://sites.google.com/site/eglisedecheroy/>

Vous envisagez votre mariage religieux catholique au sein de l'église de Vallery.

1. Les règles communes s'appliquent pour l'église de Vallery comme pour n'importe quelle autre église de culte catholique

2. Pour Vallery, voici les démarches à suivre :

- Tout d'abord, prendre contact le plus rapidement possible avec :

M. Patrick LABOIS

19 allée du Beau Site

89690 CHEROY

03 86 97 59 84

07 87 86 95 05

patrick.labois@wanadoo.fr

En effet, il convient de **prévoir avec exactitude la date et l'heure de la célébration**.

Habituellement, les mariages sont célébrés le samedi. Nous ne vous conseillons pas de choisir un autre jour de la semaine car nous ne serons que très difficilement disponibles pour célébrer. Dans le diocèse, nous sommes peu de prêtres et de diacres et donc souvent surchargés en semaine.

Si toutefois, vous maintenez un autre jour, vous devez **trouver vous-mêmes un célébrant**, prêtre ou diacre catholique disponible, **qui acceptera de se déplacer**.

- En règle générale, la participation financière pour une célébration catholique de mariage se compose de la façon suivante :

- . un casuel (don à la paroisse de la célébration, selon vos possibilités – à titre indicatif : à partir de 180 €).
- . une quête est en outre effectuée auprès de l'assemblée au cours de la célébration.

- Pour la préparation de la célébration proprement dite, deux cas de figure se présentent :

- . **Vous résidez sur le territoire de la paroisse de Sainte-Marie en Gâtinais**, dont dépend l'église de Vallery.

Dans ce cas, lors d'une première rencontre, nous ouvrirons votre dossier administratif qui, au cours des mois de préparation, réunira actes de naissance et actes de baptême des fiancés, déclarations d'intentions...

Les rencontres de préparation au cours desquelles sont abordées les questions de ce qu'est le mariage tel qu'il est enseigné par l'Eglise, la préparation plus immédiate de la célébration, etc... sont organisées au sein de la paroisse et nous porterons à votre connaissance les dates proposées.

. **Vous ne résidez pas sur la paroisse Sainte-Marie en Gâtinais**

Dans ce cas, vous devez prendre contact avec la paroisse de votre domicile. C'est au sein de votre paroisse de résidence que sera constitué votre dossier administratif.

Les rencontres de préparation au mariage auront lieu sur votre paroisse de résidence également.

Dans ce cas, qui célébrera votre mariage ?

Différents cas de figure :

1. Un prêtre ou un diacre de votre paroisse accepte de se déplacer et venir jusqu'à l'église de Vallery. Il prendra contact avec la paroisse Sainte-Marie en Gâtinais pour la délégation nécessaire.
2. Au sein de la famille ou parmi vos connaissances proches, vous connaissez un prêtre ou un diacre qui pourrait venir célébrer. Là encore, il prendra contact avec la paroisse pour la délégation nécessaire.

Dans ces deux cas, les frais de déplacement sont à la charge de la famille.

Dans les deux cas aussi, il conviendra de remettre à la paroisse Sainte-Marie en Gâtinais la participation aux frais pour vous accueillir dans l'église le jour de la célébration. Cette participation s'appelle communément le casuel (cf ci-dessus)

3. Vous souhaitez qu'un prêtre ou un diacre de la paroisse Sainte-Marie en Gâtinais célèbre le mariage.
Dans ce cas, il sera nécessaire de prévoir une rencontre ou un contact avec le prêtre ou le diacre célébrant, avant le jour du mariage, pour convenir avec précision du déroulement de la célébration (choix des textes, des prières et des interventions que vous avez prévues).